

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPG TPF PATRIMOINE

Part R EUR FR0013277621

Cet OPCVM est géré par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est de surperformer, sur un horizon de placement de 4 ans, son indicateur de référence. L'indicateur de référence est composé des indices suivants : 50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index + 50% Bloomberg Barclays Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

Cet indicateur composite ne définit pas de manière restrictive, l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le FCP. Le risque de marché du FCP est comparable à celui de son indicateur de référence. Le FCP n'est pas indiciel. Dans un univers d'investissement large, l'allocation flexible des actifs et la sélection rigoureuse de ses investissements doivent lui permettre d'atteindre son objectif de gestion. Le style de gestion du FCP est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés financiers. Les principaux moteurs de performance sont les suivants :

- Les actions : l'exposition actions, résultant principalement des investissements via les OPCVM sous-jacents, sera de 30% à 65% de l'actif net de l'OPCVM (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique). Lorsque le gérant souhaite s'exposer aux actions européennes (large, moyenne & petite capitalisation) et américaines (large capitalisation), il peut investir sur des titres vifs.
- Les produits de taux : l'actif net du FCP est exposé de 35% à 70% en produits obligataires via des OPCVM ou en titres vifs. Le FCP peut investir en titres obligataires de toute nature (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles) et instruments à caractère monétaires. Le FCP peut être exposé via un OPCVM, à des obligations d'entreprises et des obligations d'Etats. L'exposition aux obligations haut rendement dites spéculatives est limitée à 20% de l'actif net. La sensibilité taux du FCP est limitée entre 0 et 8 ans.
- Les OPCVM poursuivant des stratégies d'investissements actions, obligations ou mixtes flexibles. Le terme « mixte » reflète une stratégie d'investissement essentiellement allouée entre des actions (et instruments assimilables à des actions) et des obligations (et instruments assimilables à des obligations). Le terme « flexible » sous-tend à la possibilité donnée au sein de la stratégie d'investissement sous-jacente d'allouer une proportion variable à l'un ou l'autre investissement.
- Les dérivés : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions dans un but de couverture et d'exposition sur les marchés des actions et des instruments de taux. Les dérivés sur devises seront utilisés uniquement dans un objectif de couverture de manière discrétionnaire, celle-ci pourra être selon les circonstances partielle ou totale. La surexposition due aux produits dérivés peut porter l'exposition totale jusqu'à 130% de l'actif net.

Cette part est une part de capitalisation.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12 heures, heure de Paris. Elles sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative datée du jour J et sont réglées en J + 2. Les valorisations sont calculées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] ? Le FCP présente un profil relativement risqué dû à ses investissements qui peuvent être en actions à hauteur de 65 % maximum. Le FCP n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présenter un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Les obligations avec un risque de crédit élevé dites « High Yield » ou à « Haut Rendement » sont des titres obligataires de nature spéculative. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : Les marchés, entre autres, de petites et moyennes capitalisations sur lesquels le FCP intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés : Le risque lié aux produits dérivés porte sur leur dynamisme pouvant influencer sur la volatilité des performances du portefeuille. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. L'exposition aux produits dérivés participe à la gestion globale de la sensibilité d'un portefeuille.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

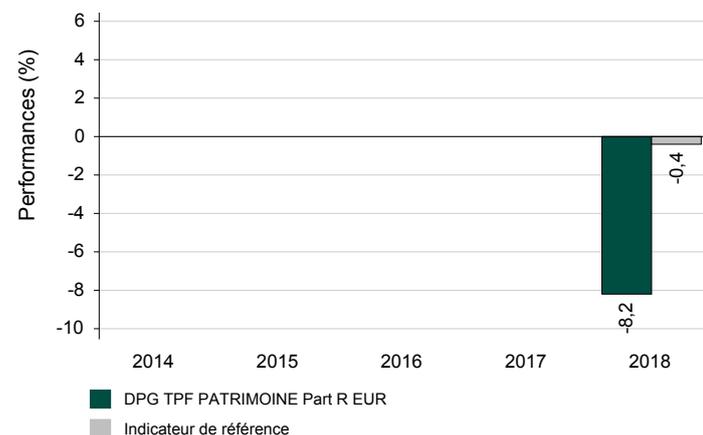
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,02%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 27 octobre 2017

Date de création de la part : 12 décembre 2017

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

Indicateur de référence : 50% MSCI ACWI Net Total Return EUR Index + 50% Bloomberg Barclays Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Souscripteur : L'OPCVM n'est pas enregistré en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Il ne peut pas être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person » comme défini par la « Régulation S ».

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 avril 2019.